

Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Haute Garonne

RECONNAISSANCE DE LA LOURDEUR DU HANDICAP

Composition du dossier de demande

- 1) Demande écrite déposée par l'employeur à :
la DDTEFP (Service Insertion des Travailleurs Handicapés – tél. : 05.67.73.65.77)
Quai de l'étoile, 7 Bd de la Gare, 31500 Toulouse
 - soit envoyée par pli recommandé,
 - soit remis contre récépissé d'accusé de réception.
- 2) Un dossier complété, ci-jointe.
- 3) Le justificatif de l'appartenance du travailleur handicapé à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi visée à l'article L.323-3 du code du travail.
- 4) La fiche d'aptitude établie par le médecin du travail et son avis circonstancié qui doit accompagner la demande de reconnaissance de la lourdeur du handicap.
- 5) Le détail de l'ensemble des aménagements optimaux effectués sur le poste de travail occupé par le bénéficiaire, sur les horaires et sur l'environnement de ce poste. Ces éléments doivent permettre de prendre la mesure du handicap présenté par le bénéficiaire et d'évaluer les charges induites, (dernières pages du dossier de demande).
- 6) En cas de demande de renouvellement, copie de l'autorisation d'abattement de salaire délivrée antérieurement par la MDPH.
- 7) Une enveloppe timbrée.

**